



# GUIDE DES TARIFS COMMUNAUX

## BOUCLES D'AMARRAGE

	HT	TTC(20%)
<b>SAISON</b>		
Barques, pédalos, voiliers < 5m	284,17 €	341,00 €
Bateaux à moteur de 10 à 50 CV	330,83 €	397,00 €
Bateaux à moteur de 51 à 100 cv et voilier > 5 m	441,67 €	530,00 €
Bateaux de 101 à 200 CV	662,50 €	795,00 €
Bateaux plus de 200 CV	883,33 €	1 060,00 €
<b>SEMAINE</b>		
Embarcation voile ou moteur jusqu'à 100 CV	170,00 €	204,00 €
Embarcation moteur supérieur à 100 CV	250,00 €	300,00 €
<b>OCCUPATION ILLEGALE</b>		
Amarrage illégal boucle/ponton, par jour	175,00 €	210,00 €

## BADGES

Mise à disposition d'un badge pour les riverains - <b>QUAI DOYEN</b>	85 €
Mise à disposition d'un badge pour les associations - <b>COMPLEXE DE LA VEYRIERE</b>	30 €

## CIMETIERE

<b>Catégorie 1: 30 ans</b>	
Concession simple : pleine terre ou caveau à installer	800 €
Urne	500 €
Concession équipée de caveau simple, (repris par la Mairie)	1 000 €
Concession double : pleine terre ou caveau à installer	1 600 €
Concession + caveau simple	2 650 €
Concession + caveau double	4 050 €
<b>Catégorie 2 : temporaires</b>	
<i>Classe 1 : 15 ans</i>	
Concession simple : pleine terre ou caveau à installer	400 €
Urne	250 €
<i>Classe 2 : 6 ans</i>	
Urne (40x40x40 cm)	100 €
<b>Renouvellement concession 50 ans</b>	1 400 €
<b>Caveau Provisoire</b>	
Par mois	80 €
Vacation funéraire police municipale	20 €

## REDEVANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

<b>Droit de place, par demi-journée (vente ambulante, marchés)</b>	
Ponctuel : food-truck, marché, vente ponctuelle (par mètre linéaire)	3,00 €
Pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre ( <b>par mètre linéaire</b> )	2,00 €
Droit de place pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre ( <b>par mètre linéaire</b> ) - Zone Lac	3,00 €
<b>Occupation pour activité commerciale</b>	
Matinée d'occupation pour un cours à vocation ludique, sportive, culturelle (limité à 40 m <sup>2</sup> ) - <b>Plage de la Brune, Le Plant, la Ravoire</b>	20 €
Journée d'occupation à vocation ludique, sportive, culturelle...(limité à 100 m <sup>2</sup> ) - <b>Le Plant, la Ravoire</b>	30 €
Occupation de la plage publique de la Brune (pontons et moitié sud de la plage) et du Plant pour cours de natation, tarif par demi-journée	5 €
Occupation du quai Doyen par une association veyrolaine, mètre linéaire	1 €
Occupation du quai Doyen pour une activité commerciale, le mètre linéaire	10 €
Terrasses de bars, restaurants, foodtrucks... par m <sup>2</sup> pour la saison estivale	63 €
Terrasses de bars, restaurants, foodtrucks... bord de lac par m <sup>2</sup> pour la saison estivale	95 €
<b>Occupation de la voirie et des trottoirs</b>	
De un à 60 jours / par m <sup>2</sup> / par jour	1 €
de 61 à 180 jours / par m <sup>2</sup> / par jour	2 €
Mètre occupé par an pour implantation Vélonécyc (tarif commun appliqué par toutes les communes du GA)	1 €
Stationnement d'un taxi, redevance annuelle	190 €
Occupation d'une place de stationnement public, par jour, en période et en zone de stationnement payant	21 €
<b>PARKING/BOX</b>	
Box au parking des Epêles/les Ecoliers, mois d'occupation	81 €

## TARIFS HORODATEURS ET FORFAIT POST-STATIONNEMENT

de 12H A 22H du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre

minimum de perception 0,70 €	0,70 €
jusqu'à 1 heure de stationnement	2,10 €
jusqu'à 2 heures de stationnement	4,20 €
jusqu'à 3 heures de stationnement	6,30 €
jusqu'à 4 heures de stationnement	8,40 €
jusqu'à 5 heures de stationnement	10,50 €
jusqu'à 6 heures de stationnement	12,60 €
jusqu'à 7 heures de stationnement	14,70 €
jusqu'à 8 heures de stationnement	16,80 €
durée de plus de 8 heures de stationnement	40,00 €
Forfait Post-Stationnement	40,00 €

## ABONNEMENTS STATIONNEMENTS - Véhicules Légers

du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre

Zones payantes - secteurs proches du lac et des plages		
Veyrolains, amodiataires et membres des bureaux associatifs	1 <sup>er</sup> véhicule	80,00 €
	2 <sup>ème</sup> véhicule	40,00 €
Etablissements recevant du publics / par véhicule (commerçants, sociétés commerciales, et salariés d'associations bord de Lac)		
		40,00 €
Zones bleues 4h	/mois	/an
Abonnement riverain / 1 <sup>er</sup> véhicule	18,00 €	213,00 €
Abonnement riverain / 2 <sup>ème</sup> véhicule	9,00 €	106,00 €
<b>Zone bleue 2h - pas d'abonnement possible donc disque obligatoire</b>		

## MATERIEL D'ANIMATION

	Veyrolains	Extérieurs
Tente pliante (parapluie) 3x3 + bâches de côtés	80 €	100 €
Tente pliante 4x4 sans bâche	80 €	100 €
Table pliante en bois	5 €	8 €
Table : Plateau (2,50x0,75m) 8 personnes + 2 tréteaux	5 €	8 €
Bancs (x2)	2 €	3 €
Grilles d'exposition	2 €	3 €

## PRESTATIONS EN REGIE / MAIN D'ŒUVRE

L'heure agent catégorie C	56 €
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie C	64 €
L'heure agent cat A et B	68 €
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie A et B	78 €

## LOYERS mensuels

24 rue de la Tournette (agents, étudiants*, apprentis, travailleurs indépendants exerçants sur le territoire communal)		
1er étage - Studio meublé - hors charges -	Revenus annuel ménage < 15 000 €	221,43 €
	Revenus annuel ménage compris entre 15 001 € et 20 000 €	254,59 €
	Revenus annuel ménage > 20 001 €	376,54 €
2ème étage - Studio meublé - hors charges	Revenus annuel ménage < 15 000 €	204,32 €
	Revenus annuel ménage compris entre 15 001 € et 20 000 €	237,48 €
	Revenus annuel ménage > 20 001 €	348,73 €
22 rue de la Voûte (agents, étudiants*, apprentis, travailleurs indépendants exerçants sur le territoire communal)		
Appartement - T3		413,44 €
2 rue du Mont Baret - Ecole (agent communal) - à compter du 01/10/2026		
Appartement - T4		850,00 €
VILLA RIVA - saisonniers communaux		
Chambres - charges comprises		150 €

\* pour les étudiants, les revenus retenus sont ceux des parents à l'exception des étudiants boursiers qui paieront le loyer le moins élevé.

## LOCATION DE SALLES

La mise à disposition des salles communales est consentie à titre gratuit pour les associations à but non lucratif dont les activités présentent un caractère d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques

La gratuité est refusée aux associations exerçant des activités lucratives ou concurrentielles par rapport à des opérateurs privés, qui devront s'acquitter d'une redevance fixée par décision du Maire. Joignez une déclaration sur l'honneur de l'association attestant de son statut non lucratif et d'intérêt général, vérifiée par les services municipaux lors de l'instruction de la demande.

### UTILISATION REGULIERE

	Polyvalente	Sport	Réunions	Musique
Associations à but non lucratif poursuivant des activités d'intérêt général	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

### UTILISATION OCCASIONNELLE

#### SALLE DE REUNION - COMPLEXE LA VEYRIERE - capacité maximale : 30 personnes assises

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS
	Veyrolains	extérieurs	
Journée (lundi au dimanche)	65,00 €	80,00 €	110,00 €
Demi journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45,00 €	55,00 €	85,00 €
Occupation exceptionnelle de la salle de réunion par une <b>profession libérale / tarif mensuel</b>			550,00 €

#### SALLE DE SPORTS - COMPLEXE LA VEYRIERE - capacité maximale : 40 personnes

Occupation pour une activité payante (professionnels...) / tarif horaire	15,00 €
--	---------

#### SALLE DE MUSIQUE - capacité maximale : 30 personnes assises

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS
	Veyrolains	extérieurs	
Journée (lundi au dimanche)	65,00 €	80,00 €	110,00 €
Demi journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45,00 €	55,00 €	85,00 €

#### SALLE POLYVALENTE - capacité maximale : 150 personnes assises, 200 personnes debouts équipée d'un videoprojecteur

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS
	Veyrolains	extérieurs	
Journée (lundi au vendredi) 8h à 24h	132 €	pas de location	660 €
Demi journée du lundi au vendredi (8h30 à 13h30 / 13h30 à 23h00)	65 €		330 €
Samedi ou dimanche rangement inclus	165 €		660 €
Demi journée supplémentaire accolée au week-end de réservation	55 €		220 €
la journée supplémentaire vendredi ou lundi	110 €		440 €

#### SALLE CONSULAIRE MAIRIE réservée aux professionnels recevant des administrés sur la commune (expert...) équipée d'un videoprojecteur

Demi-journée du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi	110,00 €
--	----------

#### Forfait de location pour les **collectivités territoriales et les établissements publics** = salle consulaire ou salle polyvalente / **tarif par utilisation**

	200,00 €
--	----------

#### AUTRES TARIFS - Tarif forfaitaire à la location

LOCATION VAISSELLE (pour tous)	50,00 €
--------------------------------	---------

#### TARIFS des objets cassés, détériorés, manquants

table	250,00 €
chaise	100,00 €
plat inox	20,00 €
assiette	5,00 €
couteau, cuillère, fourchette	4,00 €
corbeille à pain	5,00 €
carafe	5,00 €
verre, bol, tasse	3,00 €
chariot à débarasser	200,00 €
chariot de lavage	100,00 €
trace de cigarette au sol	20,00 €
Autres éléments	valeur à neuf
Détérioration : facturation de la remise en état	Coût du matériel + MO